

CENTRE DE FORMATION WALLISER

CACES® R482 – Engins de chantier – Cat. A à G

INITIALE

FORMATION EN SOUS-TRAITANCE

Réf. CER W. BTP 16 indice 3 du 10/04/24

CENTRE DE FORMATION WALLISER

200 rue de Richwiller
68260 KINGERSHEIM
0389373851
contact.cfpwalliser@gmail.com

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dans la catégorie concernée, acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité, en vue de l'obtention des CACES® nécessaires à la délivrance des autorisations de conduite conformément à la recommandation CNAMTS R482.

PROGRAMME DE LA FORMATION

DETAILS DE LA FORMATION

- 35 heures soit 5 jours
- 8h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION WALLISER
200 rue de Richwiller
68260 KINGERSHEIM

TARIF Nous consulter

Partie théorique :

- objectifs de la formation
- la recommandation R482m, ses textes, sa procédure.
- la législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
- les différents organismes de prévention et leurs rôles
- les devoirs de conducteur
- le CACES®, l'autorisation de conduite
- règles générales de prévention sur chantier et voie publique
- les équipements obligatoires
- le code de la route
- les principales interdictions
- les différentes catégories d'engins
- utilisation des engins
- vérification générale périodique
- la prise de poste
- la fin de poste
- mécanique
- chaîne cinématique

Partie pratique :

- mise en pratique de la théorie
- vérification des équipements individuels de protection
- vérification des documents de l'engin
- vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- conduite de l'engin chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, etc.)
- chargement, déchargement d'engin sur porte char
- arrimage de l'engin sur porte char

CENTRE DE FORMATION WALLISER

CACES® R482 – Engins de chantier – Cat. A à G - INITIALE

Réf. CER W. BTP 16 indice 3 du 10/04/24

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégorie(s) visée(s)

Conformément à la recommandation R482, contrôle des connaissances et savoir-faire.

Conditions particulières : EPI OBLIGATOIRES (Casques, Chaussures, gants, tenue de travail, Protection auditive...)

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Les utilisateurs débutants d'engins de chantier, déclarés aptes après la visite médicale du travail.

Être âgé de 18 ans minimum

Compréhension orale et écrite du français.

ACCESSIBILITE

Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

RESULTATS ATTENDUS

Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®

ENCADREMENT

- Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain
- Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné

Nos testeurs :

o sont titulaires des CACES® R482

o maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.

o sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mise en situation
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Engins de chantier
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

CACES® R482 – Engins de chantier – Cat. A à G INITIALE

Réf. CER W. BTP 16 indice 3 du 10/04/24

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Une évaluation de chaque participant sera remise à l'entreprise
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait aux tests théoriques et pratique

SANCTION DE LA FORMATION

CACES® R482 pour la catégorie concernée